



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI (à partir du point 4) - PODBOROCZYNSKI (à partir du point 5) - RAHAOUI (à partir du point 5) - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - KERMAOUI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA - ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. USAI - ANANICZ - BERBAZE - KLEINHENTZ - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : MM. KLASSEN - MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. ELHADI.

Madame Adamy quitte la salle et ne participe pas au vote.

18 - Modification de la délibération du 25/11/2024 : échange avec soultre entre la commune et M. et Mme Benoît ADAMY et Mme Marie-Noëlle BIGEL

Concernant les projets de développement urbain relatifs à la création d'une route de liaison entre les lotissements « Rabelais 2 » et « Ferme Champêtre du Bruskir », il y a lieu de rectifier la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2024 en ce qu'elle porte sur l'échange entre Monsieur et Madame Benoît ADAMY, Marie Noëlle BIGEL et la commune de la manière suivante (les modifications portent sur l'identité des propriétaires) :

I. Echange entre la Commune de FAREBERSVILLER (Moselle) et Monsieur et Madame Benoît ADAMY - Marie-Noëlle BIGEL

Biens cédés par la commune de FAREBERSVILLER (Moselle) à Monsieur et Madame Benoît ADAMY, Marie-Noëlle BIGEL :

Un lot de terrains non bâties figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature	Zone du PLU
22	287	Lans Laengde	1 00 ha 12 a 69 ca	terres	2AU
22	290	Lans Laengde	1 00 ha 10 a 36 ca	terres	2AU

D'une valeur de 11 525.00 €.

Biens cédés par Monsieur et Madame ADAMY Benoit - Marie-Noëlle BIGEL à la Commune de FAREBERSVILLER (Moselle) :

Un lot de terrains non bâti figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature	Zone du PLU
22	285	Lans Laengde 1	00 ha 01 a 67 ca	terres	2AU
22	300	Lans Laengde 1	00 ha 13 a 29 ca	terres	2AU

D'une valeur de 7 480.00 €

II. Echange entre la Commune de FAREBERSVILLER (Moselle) et Monsieur ADAMY Benoît

Bien cédé par la Commune de FAREBERSVILLER (Moselle) à Monsieur Benoît ADAMY :

Un terrain non bâti figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature	Zone du PLU
22	296	Lans Laengde 1	00 ha 09 a 00 ca	terres	2AU

D'une valeur de 4500.00 €

Bien cédé par Monsieur ADAMY Benoît à la commune de FAREBERSVILLER (Moselle) :

Un terrain non bâti figurant ainsi au cadastre :

Sect ion	N°	Lieudit	Surface	Nature	Zone du PLU
22	294	Lans Laengde 1	00 ha 03 a 48 ca	terres	2AU

D'une valeur de 1 740.00 €

Cet échange a lieu moyennant une soule globale de 6 805.00 € due par :

- Monsieur et Madame Benoît ADAMY – Marie-Noëlle BIGEL à hauteur de 4 045.00 €
- Monsieur Benoît ADAMY à hauteur de 2 760.00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise l'échange des parcelles selon les modalités ci-dessus exposées ;
- confirme que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune ;
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires relatives à l'exécution de la présente décision et à signer tout document s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Maire
 Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »